



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ille et Vilaine



20 mai 2020

HALTE POLICE MUNICIPALE

Les agents de la POLICE MUNICIPALE n'en peuvent plus !!!

Supposée veiller à la sécurité et la bienveillance des citoyens rennais, la police doit faire face à un "ennemi" invisible, un virus indomptable.

Ces agents (P.M.; ASVP; Fourrière ; maître-chien, placier) toujours en tension, toujours en présentiel sur différents sites, sont restés en première ligne durant le confinement.

Aujourd'hui, temps de la reprise de "liberté" de nos concitoyens, les agents doivent respecter des fiches sanitaires strictes, afin de se protéger mais aussi protéger leurs collègues. Ces fiches sanitaires, certes bien rédigées, ne peuvent malheureusement pas s'appliquer correctement.

En effet, **les plannings de travail modifiés** entraînent une surcharge de travail mais surtout **ne respectent pas certaines normes sanitaires imposées par les fiches.**

- **De nombreux croisements d'agents** dans un même local (couloirs, vestiaire, etc..),
- **Des locaux inappropriés**, afin d'éviter des croisements à risques
- **Des salles de pause vites saturées,**
- **Du gel hydro alcoolique en bouteille, manipulé par plusieurs agents** et source de contamination (Des distributeurs ou des flacons à pousse seraient plus appropriés et absence du produit dans les sanitaires),
- **Pas de mise à disposition de thermomètre** dans l'armoire à pharmacie (l'agent se sentant fiévreux se débrouille!),
- **Problème de véhicules** : 3 scooters et une voiture en panne. Restent 2 scooters et 3 véhicules dont un avec la garniture intérieure endommagée, sans poignée (risque de blessure pour le passager). En service de soirée: 4 agents sont dans un même véhicule (non-respect de la distanciation)
- **Burn out des placiers** : 40 heures de travail supplémentaire depuis le 16 mars. Seront t'ils (t'elles) indemnisés (ées) ?
- **Temps de travail** : jusqu' à 11h de travail par jour sur 6 jours par semaine ! Avec un téléphone d'astreinte sonnante parfois jusqu'à 4 h du matin. (Pour exemple, un agent a travaillé de 15h à 04h du matin, a reçu un appel à 06h et a dû reprendre son service à 10h.)

Les agents(es) n'en peuvent plus!!!!

LA CGT DEMANDE

✓ UNE MODIFICATION DES PLANNINGS DE TRAVAIL :

4 jours de travail pour 3 jours de repos soit 36h / semaine

Ex: du lundi au jeudi : 1 équipe du matin : 7h /16h

1 équipe d'après-midi :13h/21h

1 équipe du soir : 19h /00h

✓ UNE RECONNAISSANCE OU COMPENSATION FINANCIÈRE pour les placiers, au vu des contraintes de l'ouverture des marchés. (Comme pour la P.M.).

✓ UNE MISE AUX NORMES des mesures sanitaires prévues dans le cadre de la reprise du travail.

Syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole - 8 place de Torigné - 35200 RENNES



CGT Tél: 02 23 62 24 65
Mail : cgt@rennesmetropole.fr
Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT Tél: 02 99 86 60 23
Mail : ugict-cgt@rennesmetropole.fr
Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

